



BUREAU SYNDICAL  
JEUDI 05 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU

Le Bureau Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 21 septembre 2017, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 05 octobre 2017, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

**Membres présents** : MM ARQUETOUT, BELMAS, BRIFFOD, BUGNON, CAMET, CHANEL, MORARD, PYTHON, RONZON

**Membres ayant donné procuration** : sans objet

**Membres absents excusés** : MME DUBARE, M ROSNOBLET

**Membres absents** : MMES JANISZEWSKI, LAVERRIERE, MM FOREL, MOUCHET,

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 13 AVRIL 2017

Le compte-rendu du Bureau Syndical du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

#### PERSONNEL :

#### I. – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Délibération n°17B12 – présentée par M PYTHON*

Compte tenu des mouvements de postes récents au sein du SIDEFAGE qui concernent la filière technique d'une part et le service communication d'autre part, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs tel que proposé en séance avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Compte tenu de l'avis favorable préalable de la Commission Administration réunie ce même jour, il est proposé au Bureau Syndical d'approuver ce nouveau tableau des effectifs pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 dont le détail a été joint en annexe de l'ordre du jour et présenté en séance.

## FINANCES :

### II. – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES

*Délibération n°17B13 – Présentée par François PYTHON*

Comme chaque année, sur proposition du Trésor Public, il convient de procéder à des admissions en non-valeur suite à des procédures de recouvrement s'avérant infructueuses, afin de régulariser les écritures budgétaires.

Le montant total de ces créances s'élève à :

\*0,01 € pour le budget général

\* 53,53 € pour le budget annexe Tri/Recyclage

\* 82,77 € pour le budget annexe Transfert/Incinération

Il est proposé au Bureau Syndical d'admettre ces créances en non-valeur sous réserve du rapport de l'avis favorable de la Commission Administration réunie ce même jour.

**Le Bureau syndical, à l'unanimité, prononce l'admission en non-valeur de la somme indiquée ci-dessus et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours au compte 6541 « pertes sur créance irrécouvrable ».**

## COMMUNICATION :

### III. – SOUTIEN A LA COMMUNICATION DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE - COMMUNE D'ECHENEVEX

*Délibération n°17B14 – Présentée par François PYTHON*

La Commune d'Echenevex sollicite une subvention communication au titre du règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers du SIDEFAGE pour l'insertion dans son bulletin n°22 municipal « Echenevex Info » de juin 2017, d'un article sur le tri. Dans ce cadre, deux pages ont été réservées au rappel des consignes de tri rédigées en collaboration avec le Service Communication du SIDEFAGE.

Le montant total HT de la conception et de l'impression s'élève à 1825 € HT. Le bulletin comprend 20 pages et a été édité à 1 000 exemplaires.

Cette publication remplit les conditions d'obtention des subventions décrites dans le Règlement d'intervention du SIDEFAGE.

Il est donc proposé au Bureau Syndical, sous réserve de l'avis favorable préalable de la Commission communication réunie ce même jour, de verser à la commune d'Echenevex la somme de 200 € (soit le coût HT des deux pages subventionné à 100 %, arrondi à la centaine d'Euros supérieure).

**Le Bureau, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à la commune d'Echenevex et dit que les crédits correspondant seront inscrits au Budget Primitif 2017 au compte 657348 « Subventions de fonctionnement versées aux autres communes ».**

## VALORISATION :

### V. TONNAGES DU PREMIER SEMESTRE 2017

*Présenté par M DE BARROS*

Le bilan des tonnages traités sur le 1<sup>er</sup> semestre 2017 est présenté en séance.

### VI. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

*Présenté par M PYTHON*

Un point est fait en séance sur l'avancement de la mise en place des services de transfert des ordures ménagères et du tri/recyclage.

*Pour le verre qui représente 1000 T/an, il sera collecté par Trigénium, actuel prestataire de la Communauté de communes du Canton de Rumilly jusqu'au terme de nos propres marchés de collecte du verre.*

*Pour la collecte des conteneurs bleus (bouteilles plastiques et emballages métalliques) et jaunes (papiers et cartonnettes), une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée pour assurer la prestation du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au terme des marchés similaires du SDEFAGE en février 2019. Les déchets recyclables ainsi collectés seront acheminés au Centre de tri de Savoie Déchets qui les enverra sur les filières de recyclage fléchées par le SDEFAGE.*

*Pour les déchets verts collectés en déchèterie, un avenant au lot 2 du marché couvrant le secteur du Genevois et de Usse et Rhône est prévu. Le montant est peu important compte tenu du faible tonnage ce qui permet de respecter le maximum imposé dans le cadre de ce marché à bons de commande.*

*Afin de marquer le changement auprès des habitants notamment en ce qui concerne les consignes de tri qu'ils devront mettre en œuvre et qui sont différentes de ce qu'ils pratiquaient jusqu'à présent, tous les conteneurs aériens du territoire seront remplacés par des conteneurs SIDEA du SDEFAGE. Cela représente environ 200 pièces. Les opercules des conteneurs enterrés et semi-enterrés seront également changés afin que l'ouverture soit adaptée à nos consignes de tri.*

*Les travaux d'installation de la trémie sur le quai de Broise à Rumilly, nécessaire au chargement du camion semi-remorque qui transfèrera les ordures ménagères résiduelles jusqu'à l'Unité de Valorisation Energétique de Bellegarde sur Valserine, commenceront en début d'année 2018. La Communauté de communes du Canton de Rumilly est en cours de consultation pour choisir le prestataire. En attendant que cette trémie soit mise en service, le transfert des déchets sera effectué comme actuellement par rotation de caissons à compaction et le traitement sera facturé selon les mêmes modalités (coût € HT/T sans coût de transfert).*

## VII. – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Rappel de la prochaine date de réunion du Bureau Syndical : **jeudi 21 décembre 2017 à 18h00**
- **Bilan du Village du Recyclage et de la Valorisation** du 16 septembre dernier :  
503 visiteurs avec une fréquentation inégalement répartie entre le matin et l'après-midi. Quelques visiteurs n'ont pas pu visiter le CIEL en raison de l'affluence mais l'information sur l'ouverture du CIEL le 18 novembre 2017 a été relayée. Il s'agit d'une journée réussie avec une très bonne mobilisation des agents qui se sont investis dans l'animation de cet évènement ainsi que de nos partenaires.
- **Dates à venir :**
  - 20 octobre : présence du SIDEFAGE sur le salon des Maires de l'Ain à Bourg en Bresse
  - 20 et 21 octobre : présence du SIDEFAGE sur le salon des Maires de la Roche sur Foron
  - 19 novembre : ouverture du CIEL dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable
  - 25 novembre : Gratiféria sur la commune d'Ambilly
- Après une mise à prix auprès du personnel, la vente du véhicule de fonction C4 Picasso a été consentie à M Llanderal, unique candidat à l'achat, au prix de 5 300 € (Décision du Président n°17DC04 du 09 octobre 2017).
- **AMORCE – 1% de coopération internationale** : *Suite au vote de la loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale, les collectivités locales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages ont désormais la possibilité d'affecter jusqu'à 1% des ressources qui sont affectées au budget de ces services sur des actions de coopération internationale (Article L 1115-2 CGCT).*  
Amorce a lancé sa communication sur le 1% déchets et mène une campagne active sur le sujet auprès de ses adhérents. Pour l'instant, il est proposé que le SIDEFAGE ne se positionne pas sur cette action.  
Le Bureau est en accord avec cette décision.

**La séance est levée à 21 heures 00**

**Fait à Bellegarde-sur-Valserine, le 05 octobre 2017**

**Le Président,  
François PYTHON**

